

# Collectivités territoriales : quels scénarios de réforme ?

Romain Pasquier  
CNRS/Sciences-Po Rennes  
rpasquier@hotmail.com



# Enjeux

- La décentralisation « à la française » :  
diagnostic
- Les points clés de la réforme à venir
- Les attentes des citoyens

# La décentralisation « à la française »

- Processus a bientôt 30 ans
- Acte 1 : Lois Deferre 1982-83
- Loi ATR (1992), loi Pasqua (1995) loi Voynet (1999) loi Chevènement (1999), loi Vaillant sur la démocratie de proximité (2002)
- Acte 2 en 2003-04
  - loi constitutionnelle du 28 mars 2003
  - loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales
- Acte 3 en 2009-10 ?

# La décentralisation « à la française »

- La France n'est pas seule
- Grandes vagues de décentralisation en Europe : années 1970-1980 et 1990-2000
  - Belgique : 1970, 1988, 1993
  - Espagne : 1978, 1996, 2006
  - France : 1982-83, 2003-04
  - Italie : 1972, 1977, 2001
  - Pologne : 1997
  - Royaume-Uni : 1997-98, 2003
  - Suède : 1999
  - République Tchèque : 1997

# La décentralisation « à la française »

- Pourquoi décentraliser ?
- Enjeu fonctionnel : efficacité de l'action publique
  - L'échelle territoriale peut répondre aux défis de la régulation contemporaine
  - Globalisation économique et crise de l'État
  - Impact de l'intégration européenne
- Enjeu démocratique :
  - Reconnaissance et valorisation d'identités locales et régionales
  - Être à l'écoute des besoins des citoyens
  - Contrôle accru des élus

# La décentralisation « à la française »

- Spécificité de la décentralisation « à la française »
  - Construction institutionnelle sans suppression d'échelon : (26 régions, 100 départements, 2588 EPCI à fiscalité propre, 36782 communes, 334 pays, 4039 cantons)
  - Absence de hiérarchie entre les niveaux de collectivités
  - Compétences de mise en œuvre, pas de conception
  - Coexistence des logiques de déconcentration et de décentralisation

# La décentralisation « à la française »

- Atouts du modèle :
  - Bon maillage en terme de services publics et d'équipements
- Limites du modèle
  - Enchevêtrement des compétences : 20% des budgets
  - Financements croisés
  - Coûts de transaction significatifs (montage des dossiers, réactivité)
  - Illisibilité pour le citoyen, irresponsabilité politique

# La réforme à venir

- L'agenda des réformes s'est précipité
  - Éléments structurels
    - Le dette publique pousse à la réforme (1200 milliards d'euros)
    - Rapport Pébereau 2005, Rapport Piron 2006, Rapport Lambert 2007, Rapport Attali 2008
    - L'État territorial a engagé une réforme de fond via la RGPP
  - Éléments conjoncturels
    - Stratégie de clivage en vue des régionales
    - Soutien de l'opinion publique

# La réforme à venir

- Commission Balladur : remise du rapport en mars 2009,
- Rapport Belot : juillet 2009
- Avant-projet de loi 20 juillet 2009
- 4 axes de réforme :
  - Intercommunalité
  - articulation départements-régions,
  - Fiscalité
  - Grand Paris

# La réforme à venir

- Les lignes rouges de la réforme
  - Carte communale
  - Suppression départements
  - Hiérarchie entre les collectivités
  - Cumul des mandats
  - Réforme constitutionnelle

# La réforme à venir

- **Intercommunalité**

- Achèvement avant 2014 de la carte de l'intercommunalité
- Ne plus créer de pays au sens de la loi du 4 février 1995
- Créer par la loi onze métropoles expérimentales, collectivités à statut particulier exerçant certaines compétences des communes et des départements (action sociale)
- Permettre aux intercommunalités de se transformer en communes nouvelles (aides à l'intégration)
- Instaurer l'élection des délibérants des EPCI au SUD par un système de fléchage
- Réduction d'un tiers les effectifs maximaux des exécutifs intercommunaux

# La réforme à venir

- **Départements-régions**

- A partir de 2014, désignation par une même élection des conseillers régionaux et départementaux : scrutin d'arrondissement (canton redessiné ou scrutin mixte)
- Faciliter les rapprochements volontaires des départements et régions
- Demande d'un ou plusieurs conseils régionaux
- Si gvt décide donner suite : délibération concordante des conseils régionaux concernés, consultation des populations sur la base des listes électorales des communes appartenant aux communes intéressées (majorité absolue)

# Les attentes des citoyens

- Quel modèle territorial souhaitent-ils ?
- Un constat : Forte imbrication des identités, « On se sent à la fois français et breton, alsacien, picard etc. »
  - En Bretagne, 72,5% de la population vit cette identité duale, 50% se sent autant Français que Breton (50%) et 22% plus Breton que Français
  - 59 % en Alsace vit aussi cette identité, 41,9% se sent autant Français qu'Alsacien et 16,9% plus Alsacien que Français
- Cela révèle deux éléments essentiels
  - Confirme la force des identités régionales, malgré le déclin des langues
  - Les identités régionales sont très faiblement exclusives

# Les attentes des citoyens

- On veut davantage de décentralisation régionale
- A la question : lequel de ces niveaux de gouvernement devrait avoir le plus d'influence sur la façon la Bretagne est dirigée
  - 75% des interviewés en Bretagne et en Alsace répondent la Région, 65% en IdeF
- Pour 51,1 % des Bretons (31% SQ) la Régions devrait avoir plus de pouvoirs, 41% en Alsace (41% SQ), 38,2 % en IdeF (contre 34% SQ)

# Les attentes des citoyens

- Réorganisation de la carte territoriale n'est plus taboue
- 51% des Bretons (4 dépts) sont favorables à la réunification
- 52% des Alsaciens sont favorables à une fusion du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- 45% des Franciliens sont favorables à la création d'un Grand Paris

# Les attentes des citoyens

- La croyance dans un État protecteur
  - Stabilité dans la répartition des compétences : éducation (66% État, 23% Bretagne et Alsace) et santé publique (75% État en Bretagne) doivent rester dans le giron de l'État
  - Pour 85% des Bretons, 75% des Alsaciens la mission de l'État est de réduire les inégalités économiques dans les régions
- La croyance dans l'égalité
  - Les allocations chômage, les allocation dépendance, les droits d'inscription à l'université, les politiques de délinquance juvénile doivent être les mêmes sur l'ensemble du territoire (pour 80 à 85 % des interviewés)

# Conclusion

- Opinion publique est prête à l'évolution
- Clés de la réforme
  - Sénat
  - Association d'élus
  - Contexte politique